



LÉGENDE

- LIMITE DE VITESSE 30 km/h
- LIMITE DE VITESSE 30 km/h ZONE SCOLAIRE
- Colectrice
- Rue locale
- Rue artérielle
- AUTOROUTE - RÉSEAU SUPÉRIEUR
- PANNEAU MAX 30 KM/h
- PANNEAU MAX 30 KM/h SECTEUR
- PANNEAU MAX 30 KM/h ÉCOLE
- PANNEAU MAX 40 KM/h
- PANNEAU MAX 40 KM/h SECTEUR
- PANNEAU MAX 50 KM/h

■ PARCS ET TERRAINS DE JEUX
■ ÉCOLES
— LIMITE ARRONDISSEMENT

Notes:
 Ce plan est une proposition et doit être considéré comme un plan de performance.
 Lors des travaux les plans devra être signé et scellé par un ingénieur.

N°	Description	Quantité	Unité

Prépare : Safia Ali Abdelkoui, Ag. Tech.

Division de la circulation et de l'occupation du domaine public

Approuvé par: _____

Écrit par: Pascal Trottier, Ing.

Titre:
 PLAN DE SIGNALISATION DES LIMITES DE VITESSE - ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
 Ville de Montréal

Nature des travaux:
 SIGNALISATION

Échelle: 1: - Date: 2018/03/22 Feuille: _____
 No. plan: F086693-COTE-003 Rev: _____

